



DOSSIER DE PRESSE

22 NOVEMBRE 2006

LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE MEDAILLE D'OR DU CONCOURS « DEFI POUR LA TERRE DES COLLECTIVITES »

CONTACT PRESSE

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

VALERIE DESPREZ

TEL 03 28 62 71 36

FAX 03 28 62 70 41

MAIL : VALERIE.DESPREZ@CUD.FR

LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
MEDAILLE D'OR DU CONCOURS
« DEFI POUR LA TERRE DES COLLECTIVITES »

SOMMAIRE

Communiqué de presse	3
La Communauté urbaine de Dunkerque, Médaille d'Or du Concours « Défi pour la Terre des Collectivités »	
La Communauté urbaine de Dunkerque et le Développement Durable	
La Communauté Urbaine de Dunkerque et le Développement Durable, un exemple d'agglomération industrielle innovante	5
Sous le signe de l'innovation	5
Aujourd'hui, une démarche globale de développement durable	5
L'effet de serre, un enjeu pour le dunkerquois	7
Maîtriser les consommations	7
Privilégier les ressources énergétiques locales	8
Des déchets 'propres '	8
La Communauté urbaine de Dunkerque, une volonté d'exemplarité	9
Critères 21 dans les Marchés Publics	9
Susciter des comportements responsables et solidaires	9
Gérer au mieux le patrimoine	10
Un développement économique solidaire et responsable	11
Environnement et industrie, un mariage possible ?	11
Offrir à chacun un emploi	12
Faire émerger de nouvelles filières	12
Développement Durable et Coopération Décentralisée	13
Réciprocité et participation des citoyens	13
L'action primée :	
Mise en place d'une démarche permanente d'information et d'éducation au développement durable	
Historique de la démarche	14
Descriptif de la démarche	14
Objectifs	14
Acteurs	14
Public visé	15
Programme d'actions	16
Un centre d'information et d'éducation au développement durable	17
Annexe :	18
Développement Durable, la Communauté urbaine de Dunkerque récompensée à de nombreuses reprises	

Communiqué de presse
Dunkerque, le 22 novembre 2006

**LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
MEDAILLE D'OR DU CONCOURS
« DEFI POUR LA TERRE COLLECTIVITES »**

*Dans le cadre du Salon des Maires et de Collectivités Locales, la Communauté urbaine de Dunkerque a reçu, ce mercredi à Paris, la Médaille d'Or du Concours « Défi pour la Terre des Collectivités ».
Ce prix récompense les actions menées par la CUD en matière de développement durable, et plus spécifiquement dans le cadre de la mise en place d'une démarche permanente d'information et d'éducation au développement durable.*

Le Concours « Défi pour la Terre des Collectivités »

Organisé par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME), l'objectif du concours « Défi pour la terre des Collectivités » est d'inciter les citoyens à passer à l'action pour la planète, ceci par la mise en place d'actions concrètes de sensibilisation des citoyens.

En effet, proches des citoyens et soucieuses des problèmes environnementaux, les collectivités territoriales ont un rôle essentiel pour favoriser la prise de conscience et faire évoluer les comportements.

La Communauté urbaine de Dunkerque, le choix du développement durable

Située en bordure de la Mer du Nord, près de la frontière franco-belge, la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), présidée depuis 1995 par Michel Delebarre, ancien ministre d'Etat, Député-Maire de Dunkerque, regroupe 18 communes et 210 000 habitants.

La Communauté urbaine de Dunkerque est une agglomération industrielle, marquée par l'implantation dans les années 60 d'un pôle sidérurgique d'échelle internationale. A la fin des années 80, elle subissait un choc économique majeur, entraînant une brutale hausse du chômage, la fragilisation complète du tissu économique, et des répercussions profondes dans la vie sociale et urbaine.

Devant alors réfléchir à un nouvel avenir, le territoire a fait le choix de maintenir sa vocation industrielle mais avec de nouvelles règles, plus harmonieuses pour les hommes et leur environnement.

L'action primée :

La mise en place d'une démarche permanente d'information et d'éducation au développement durable

La Communauté urbaine a décidé de placer **les exigences du développement durable au cœur de ses politiques**, De ce fait, le Développement Durable s'applique à l'ensemble de politiques publiques : santé, transport, éducation, habitat, eau, énergie, déchets, développement économique,...et à l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, entreprises, institutions... . Mais, celle-ci a surtout décidé d'accompagner ces politiques par une **démarche permanente d'information et d'éducation au développement durable**.

Cette démarche se traduit par :

- La création d'un Service d'Information et d'Education au Développement Durable
- Le renforcement du partenariat avec les structures locales d'éducation à l'environnement
- La mise en place d'un programme d'actions éducatives sur le Développement Durable
- L'ouverture d'un Centre d'Information et d'Education au Développement Durable

La Communauté urbaine de Dunkerque a pour ambition d'amener les habitants de l'agglomération à prendre conscience de leurs responsabilités à l'égard du monde qui les entoure. Par cette démarche, il s'agit ainsi, par une pédagogie ouverte sur les réalités environnementales, sociales et économiques, de contribuer à l'émergence d'une société solidaire et responsable

Contact presse :

Communauté urbaine de Dunkerque
Valérie Desprez
Tél 03 28 62 71 36
Fax 03 28 62 70 41
Mail : valerie.desprez@tud.fr

LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE, UN EXEMPLE D'AGGLOMERATION INDUSTRIELLE INNOVANTE

Située en bordure de la Mer du Nord, près de la frontière franco-belge, la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), présidée depuis 1995 par Michel DELEBARRE, ancien ministre d'Etat, Député-Maire de Dunkerque, regroupe 18 communes et 210 000 habitants. La Communauté urbaine de Dunkerque est une agglomération industrielle, marquée par l'implantation dans les années 60 d'un pôle sidérurgique d'échelle internationale. A la fin des années 80, elle subissait un choc économique majeur, entraînant une brutale hausse du chômage, la fragilisation complète du tissu économique, et des répercussions profondes dans la vie sociale et urbaine. Devant alors réfléchir à un nouvel avenir, le territoire a fait le choix de maintenir sa vocation industrielle mais avec de nouvelles règles, plus harmonieuses pour les hommes et leur environnement.

Sous le signe de l'innovation

La Communauté Urbaine de Dunkerque a signé en 1996 la Charte d'Aalborg des villes européennes durables et a reçu le 1er prix européen des Villes Durables à Lisbonne en 1996, récompensant un engagement de longue date.

Première communauté urbaine volontaire de France (1969), la CUD a été également la première à mettre en place le tri sélectif à la source à grande échelle (1989), à se doter d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air (1976), à accueillir la plus puissante 'à l'époque' centrale éolienne (1996), à instaurer un schéma d'environnement industriel incluant des contraintes environnementales négociées avec les entreprises (1993), à créer un secrétariat pour la prévention des pollutions industrielles (1990), à obtenir la double certification Iso 9002 et 14001 pour le centre de tri des déchets Triselec (2000), ...

De nombreuses autres actions significatives ont été mises en œuvre. Elles concernent la démocratie participative (élaboration de projets d'aménagement avec la population), la coopération internationale (Palestine, Cuba, Sénégal, Chine, ...), la protection des espaces naturels (massifs dunaires), l'habitat social à Haute Qualité Environnementale, etc.

Aujourd'hui, une démarche globale de développement durable

Aujourd'hui, le Développement durable est le fil conducteur de tous les documents – cadre : le Projet d'agglomération 2000-2015 et le Contrat d'agglomération 2000-2006, notre Agenda 21 territorial, et les déclinaisons thématiques Plan de Déplacements urbains, Contrat Educatif d'Agglomération, Programme Territorial de Santé, etc. De ce fait, le Développement durable s'applique à l'ensemble des politiques publiques (santé, transport, éducation, culture, eau, énergie, déchets, développement économique, urbanisme, ...) et à l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, entreprises, institutions, associations.

Au-delà d'une simple déclaration, la contractualisation oblige les partenaires à respecter leurs engagements. Les 4 partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, CUD) et les acteurs du territoire fixent ainsi des objectifs et des engagements financiers précis.

Pour faciliter le passage à cette démarche généralisée, une méthode participative d'évaluation des projets et des politiques au regard du développement durable a été créée. Destinée à tous les porteurs de projet du territoire, elle apporte des outils concrets, performants et simples. Entraînés dans un processus de progrès permanent, les acteurs locaux appliquent ces outils à des projets et des politiques, existants ou nouveaux. La méthode permet alors de relire la politique ou le projet pour identifier de nouvelles pistes de travail, ou apporter une vision complète des objectifs et des actions à mettre en œuvre.

Enfin, des indicateurs du développement durable du territoire sont en cours d'élaboration par les partenaires. Ils mettront en évidence les avancées concrètes du développement durable dans la vie quotidienne des citoyens.

Les quatre axes du Projet et du Contrat :

Axe 1 : Une agglomération dynamique, pour diversifier l'activité, favoriser les initiatives économiques, développer l'emploi.

Axe 2 : Une agglomération construite autour d'une dynamique de renouvellement urbain et de qualité urbaine.

Axe 3 : Une agglomération agréable à vivre, favorisant l'épanouissement individuel et collectif des habitants.

Axe 4 : Une agglomération en cohésion avec ses habitants et en réseau avec les territoires qui l'entourent.

Chaque axe stratégique fait l'objet d'une fiche descriptive présentant les objectifs, les résultats à atteindre et les indicateurs de résultats.

L'effet de serre, un enjeu pour le dunkerquois

La Communauté Urbaine de Dunkerque a la caractéristique d'être une plate-forme énergétique européenne. S'y retrouvent la plus puissante centrale nucléaire d'Europe (6 x 900 MW), le plus important gazoduc offshore du monde 'Franpipe', et le complexe industrialo-portuaire regroupant de grands groupes pétrochimiques et sidérurgiques. **Cette caractéristique géo-économique place la lutte contre l'effet de serre comme un enjeu majeur du territoire.**

Maîtriser les consommations

L'objectif de réduction de la consommation, enjeu premier de la lutte contre l'effet de serre, est fixé à -10% en 5 ans. Il nécessite une démarche globale et concertée entre acteurs locaux – collectivités, entreprises, citoyens.

La construction à Haute Qualité Environnementale (HQE) repose sur des principes d'économies d'eau et d'énergie, d'utilisation de matériaux sains et écologiques, de réduction du bruit ... Le recours systématique à ces techniques se concrétise par une diversité d'application : pépinière d'entreprise de NTIC, bâtiment universitaire, bâtiment administratif et logement social. Ainsi, suite à deux expériences pilotes de construction et de réhabilitation de logements sociaux HQE, la CUD a adopté en décembre 2001 sa nouvelle politique d'habitat social incitant à la HQE.

La maîtrise de l'extension urbaine s'appuie sur une politique forte de renouvellement urbain et de réaffirmation des centralités urbaines. A ce titre, **la réalisation d'un quartier 21** a été lancé sur l'ancien site des chantiers navals de Dunkerque, appelé Neptune.

L'agglomération dunkerquoise s'est engagée dans divers programmes stratégiques de maîtrise des déplacements parmi lesquels le Plan de Protection de l'Atmosphère et le Plan de Déplacements Urbains. Ce PDU offre notamment de nouvelles perspectives pour le développement des transports en commun et des modes de transport propres.

De son côté, le monde économique organise son action autour **du Schéma d'environnement industriel, premier de ce type en France, et des dispositifs de concertation entre entreprises et société civile.** Ces démarches volontaires et négociées ont permis la réduction des rejets atmosphériques et l'amélioration des performances environnementales des entreprises.

En plein développement sur le dunkerquois, l'écologie industrielle vise la valorisation des déchets (matière, chaleur...) par la mise en relation des entreprises entre elles. Le déchet de la première devient alors une ressource pour la seconde.

Quant au Port de Dunkerque, celui-ci est avant tout un port ferroviaire pour le transport de marchandises (50% des marchandises transportées par voie ferrée, 11% par voie d'eau, le reste en camion). Le projet de canal à grand gabarit permettra dans l'avenir d'améliorer encore ces résultats.

Enfin, pour mobiliser les acteurs et affirmer le rôle des collectivités, la CUD organise les Assises Nationales de l'Energie qui rassemblent près de 1000 participants des collectivités sur des sujets tels que l'habitat, les transports... au-delà des actions d'éducation auprès des enfants, sont mis à disposition pour la population des Points d'Information Energie, qui apportent gratuitement des conseils sur les économies d'énergies.

Privilégier les ressources énergétiques locales

Bientôt les 3 MW d'énergie éolienne seront complétés par 20 MW grâce à de nouveaux projets. Un schéma d'implantation des éoliennes organisera le développement de cette filière sur notre littoral.

Progressivement la cogénération se développe avec une puissance de bientôt 40 MW. Elle est utilisée pour l'optimisation du réseau de chaleur urbain (35 MW en projet), ainsi que pour des sites ponctuels (hôpital : 4,6 MW - piscine : 2,6 MW). L'expérimentation de deux piles à combustible ouvrira une nouvelle piste de filière énergétique sur le territoire (3 et 4,5 KW).

Utilisant les gaz des hauts fourneaux de l'aciérie Sollac et le gaz naturel norvégien, la centrale de production d'électricité 'DK6' d'une puissance de 800 MW deviendra la plus grosse installation à cycle combiné de France.

Des déchets 'propres'

Actuellement, le transport des déchets ménagers vers le centre d'enfouissement s'effectue principalement par train (2/3) selon un principe technologique innovant appelé polyrail, consistant en la translation des caisses de déchets du train au camion (principe équivalent au conteneur), le 1/3 restant étant transporté par camion.

Avec le nouveau Centre de Valorisation Énergétique des déchets ménagers, les transports alternatifs concernent autant l'export des résidus (machefers, REFIOM) que l'arrivée des réactifs, grâce à la présence d'une voie ferrée et d'un bras de canal. Il produira également 7 MW d'électricité issus de l'incinération des 80 000 tonnes de déchets.

LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, UNE VOLONTE D'EXEMPLARITE

Avec ses 1200 employés, la Communauté Urbaine de Dunkerque est un des plus importants employeurs de l'agglomération. Croyant au devoir d'exemplarité du service public, elle met en œuvre depuis trois ans des actions de développement durable à l'intérieur de son administration.

Critères 21 dans les marchés publics

Le soutien à des filières économiques respectueuses des Hommes et de l'Environnement est possible grâce à l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics. A ce titre, la CUD achète des produits économes en énergie, recyclables ou écologiques (produits d'entretien, papier, peinture, ... avec écolabel). Un certificat sur le respect des conventions internationales en matière de droits de l'Homme au travail est intégré à tous les marchés. Egalement, certains produits (café, thé) sont issus du commerce équitable (label Max Havelaar), garantissant aux petits producteurs un revenu décent.

Membre actif du réseau français des collectivités pour l'achat éthique (respect des droits de l'Homme), la CUD participe à l'élaboration des stratégies et des outils pratiques pour les acheteurs publics. A moyen terme, il s'agit d'inciter les entreprises à réaliser des audits sociaux, à engager des certifications Iso 14001, etc.

Susciter des comportements responsables et solidaires

Avec ses dix ans d'expérience dans la gestion des déchets, la CUD se devait de mettre en place le tri sélectif de ses déchets de bureaux et de garage. Grâce à la formation des personnels administratifs et de nettoyage, la qualité du tri est supérieure à 90%. Les poubelles à deux compartiments distinguent d'un côté les déchets valorisables, de l'autre les déchets non valorisables. Viennent s'y rajouter des collectes spécifiques. Elles concernent : les piles, les cartouches, les néons, le matériel informatique et électroménager.

D'une manière générale, chaque produit fait l'objet d'une recherche approfondie afin de trouver la solution la plus satisfaisante sur le plan de l'environnement et de la création d'emplois.

En matière de transport, 25% des trajets des employés s'effectuent actuellement avec un mode de déplacement alternatif à la voiture. Pour aller plus loin, un Plan de Déplacements pour l'Administration (en cours d'élaboration) a pour objectif de réduire les impacts environnementaux des transports générés par l'administration (pollution atmosphérique, bruit) et de soutenir la création de nouveaux emplois. Ce Plan s'appliquera aux 1200 personnes dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail et des déplacements professionnels.

Depuis trois ans, un pool de 20 vélos est mis à disposition du personnel. Pour soutenir l'emploi, ce parc à vélo est entretenu par une association d'insertion professionnelle. L'utilisation des transports en commun est également incitée par un abonnement à tarif réduit de 50%. Le covoiturage pour sa part fait l'objet d'une étude spécifique (bourse de covoiturage...). Enfin, le pool de véhicules intègre progressivement des carburations écologiques (bus au gaz, test de camions bennes électriques ...).

D'autres types d'actions à vocation de solidarité trouvent un écho positif parmi le personnel communautaire. Qu'il s'agisse de soutenir les activités des structures d'insertion professionnelle par l'essor du Titre Emploi Service, l'achat des paniers issus de l'agriculture biologique, ... Qu'il s'agisse d'aider à l'intégration des personnes handicapées ou être volontaire dans le cadre de la création d'un réseau de tutorat pour l'accueil des jeunes.

La réussite de ces initiatives s'appuie sur des campagnes de communication au travers d'articles, d'affiches et un suivi individualisé permettant de mobiliser les employés. Un parcours d'accueil des nouveaux employés complètera cette information. Les principes du Développement Durable y seront expliqués et leurs applications concrètes présentées. Ainsi, dès son arrivée, le salarié sera sensibilisé et prendra connaissance des valeurs et des engagements de la collectivité.

Gérer au mieux le patrimoine

Depuis 2000, tout bâtiment de la CUD neuf ou réhabilité est construit selon les techniques de la Haute Qualité Environnementale (économie d'eau, d'énergie, réduction du bruit et des impacts sur la santé ...). Deux exemples existent : la ferme éducative Wemaere et le nouveau bâtiment administratif.

La gestion de l'énergie est également un axe de travail privilégié. Actuellement, la CUD entreprend un diagnostic énergétique global de son patrimoine dans la perspective de réduire sa consommation d'énergie d'au moins 10%. Selon les opportunités, des modes de production d'énergie renouvelable seront installés (eau chaude solaire, chaudière bois, ...).

UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

Dunkerque est le 3ème port de France. Regroupé sur 7000 hectares (dont 3000 encore disponibles), le tissu industriel de la zone portuaire comprend de la sidérurgie, de la métallurgie de l'acier et de l'aluminium, de la pétrochimie, de la chimie, de la production d'énergie, de l'alimentaire ... Au total, environ 5400 entreprises occupent 52 500 salariés, et l'industrie concentre plus de 55% des emplois.

Environnement & industrie, un mariage possible ?

En 1990, le territoire a pris la décision de poursuivre le développement industriel à la condition de doter l'agglomération des moyens de maîtriser l'environnement industriel et de donner une nouvelle image de la ville industrielle. De ce choix sont nées deux initiatives :

- **un Centre de transfert de technologies en lien avec la création de l'Université du Littoral Côte d'Opale : le Centre de Recherche sur l'Environnement Industriel de Dunkerque – CREID (1993)**
- **un Schéma d'Environnement Industriel rationalisant des implantations industrielles avec une stratégie de protection de l'environnement et des populations (1993)**

Le Schéma d'Environnement Industriel est le fruit d'une démarche volontaire entre la CUD et les représentants du monde industriel. Il comprend trois volets : un schéma d'aménagement, des cahiers des charges spécifiquement adaptés au territoire sur l'air, l'eau, les déchets, les risques technologiques, et une procédure d'implantation des entreprises. Ainsi, tout projet d'implantation ou d'extension est présenté en amont aux associations et aux élus locaux. Actuellement, le Schéma fait l'objet d'une réactualisation, étendant son champ d'action à un périmètre plus large et à de nouvelles thématiques (santé, ...).

Intégrée dans ces réflexions d'aménagement et de gestion, une démarche de management environnemental des zones d'activités est engagée depuis 2000 suivant 2 étapes. Une première expérience sur la zone d'activité de Grande Synthe a permis de mettre en évidence les thématiques prioritaires et les modes possibles d'organisation et de gestion de ces zones. Ensuite, une démarche test de gestion environnementale menée avec l'association d'industriels locaux permettra de développer une méthode de gestion généralisable à l'ensemble de l'agglomération.

Dans la continuité de ces travaux, des initiatives d'écologie industrielle ont vu le jour. Ces synergies se sont développées dans le cadre d'initiatives privées en fonction des besoins et intérêts des entreprises : retraitement des laitiers sidérurgiques pour la fabrication de produits phytosanitaires, échange de produits entre le vapocraqueur et des entreprises de la chimie, projet de recyclage des gaz sidérurgiques des hauts-fourneaux dans une centrale de production d'électricité ... Pour multiplier ces actions, a été créée l'association Ecpal qui regroupe des industriels et des administrations locaux. L'objectif est de trouver des solutions concrètes visant la réutilisation des déchets (matière ou énergie) des activités industrielles.

Le projet « synergies entreprises », basé sur un recensement des déchets, aboutira à la généralisation du tri sélectif et proposera des filières de valorisation des déchets. La faisabilité d'une bourse de déchets industriels sera également étudiée.

Tous ces travaux associent la population grâce à une démarche singulière de création d'espaces de concertation : Secrétariat pour la Prévention des Pollutions Industrielles, la Commission Locale d'Information sur le Nucléaire, les Commissions Locales de l'Environnement des grandes entreprises, le Schéma d'Environnement Industriel ... Cette démarche de concertation donne des résultats significatifs : - 70% d'oxyde de soufre, -30% d'oxyde d'azote et -30% de poussières en 10 ans.

Offrir à chacun un emploi

Malgré un chômage en recul (-20% en trois ans), 10 000 personnes sont encore exclues de l'emploi. L'enjeu consiste alors à accompagner ces publics par de la formation et l'apprentissage d'un métier adapté au marché du travail.

Sur le territoire, 1 200 personnes ont un handicap physique, facteur d'exclusion. Un dispositif de soutien permet à 200 personnes par an de retrouver un emploi. Le taux de personnel handicapé dans les entreprises est d'environ 4,5 % pour un objectif de 6%.

La lutte contre les discriminations à l'embauche nécessite un travail de longue haleine. Un groupe de travail spécifique est chargé d'analyser les plaintes et leur évolution. Un observatoire permettra également de suivre les résultats des actions mises en oeuvre.

Faire émerger de nouvelles filières

Dynamique, l'agglomération cherche à favoriser l'émergence des nouvelles filières de commerce : l'agriculture biologique sur notre littoral, avec le Sénégal, le Brésil et les Comores selon les principes du commerce équitable, les recherches autour de la construction à Haute Qualité Environnementale, etc.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION DECENTRALISEE

Le développement durable est issu d'une réflexion menée à l'échelle planétaire : il s'agit de faire accéder l'ensemble des populations du globe à un mieux-être partagé et respectueux de l'environnement. La conduite sur le plan local d'une démarche de développement durable peut cependant faire perdre de vue ce caractère universel. En effet, il est facile d'oublier que

- notre développement économique et social, aussi durable soit-il localement, peut compromettre celui des pays émergents
- nos difficultés locales peuvent apparaître relatives par rapport à celles que rencontrent les plus démunis de la planète
- nos choix locaux, enfin, peuvent remettre en cause les équilibres présents dans des contrées plus lointaines.

Partant de ce constat, la Communauté Urbaine de Dunkerque s'est engagée, dès 1996, dans un programme d'actions solidaires avec des collectivités locales des pays émergents.

Réciprocité et participation des citoyens

Au-delà de l'exigence – centrale – de solidarité transnationale, les projets de coopération s'inscrivent dans une perspective identique à celle qui guident les agendas 21 territoriaux. Ainsi,

- le soutien apporté aux collectivités partenaires doit conduire à une amélioration durable de la qualité de vie des populations
- la réciprocité doit guider les échanges : si les ressources matérielles et financières font cruellement défaut au Sud, les pays émergents disposent d'innombrables ressources dont peuvent bénéficier les collectivités du Nord
- le partenariat et la participation des habitants sont des conditions indispensables :
 1. les citoyens bénéficiaires, ainsi que leurs organisations et leurs représentants, sont mobilisés dans la démarche
 2. les projets élaborés ensemble doivent être compatibles avec les orientations (pertinentes) prises aux échelons nationaux, européens et internationaux
 3. les projets sont conçus en concertation les autres collectivités et organismes agissant sur le terrain
 4. les projets impliquent les citoyens et les partenaires de nos territoires afin que ceux-ci se les approprient.

L'ACTION PRIMEE : MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE PERMANENTE D'INFORMATION ET D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Historique de la démarche

Cet engagement pour un monde plus solidaire et plus respectueux de l'environnement devait être compris et partagé par les habitants du territoire. C'est donc dès le début des années 90 que la Communauté Urbaine de Dunkerque a entrepris de favoriser le développement d'actions éducatives sur l'environnement.

Le choix a été fait de s'appuyer tant sur les compétences des services communautaires que sur celles des acteurs locaux dans leurs domaines respectifs d'interventions. Ainsi, parallèlement au soutien apporté aux associations d'éducation à l'environnement, la CUD a développé des actions de sensibilisation sur la question des déchets et de l'eau.

D'autre part, dès l'origine, la CUD a souhaité favoriser l'engagement de réflexions communes à tous les acteurs du territoire et la recherche de synergies entre associations et collectivités locales. Elle a donc suscité la création, avec ses partenaires, du Réseau d'Education à l'Environnement du Littoral (1997).

A partir de l'été 2005, il a été décidé de donner une **nouvelle dimension** à ce dispositif éducatif par la **création** au sein de la Direction de la Communication d'un **service d'Information et d'Education au Développement Durable**. Ce service a été chargé de mettre en œuvre un **programme global d'actions éducatives** au bénéfice des établissements scolaires, structures d'éducation populaires ou spécialisées et habitants de l'agglomération, **en partenariat** avec les structures locales d'éducation à l'environnement. Plaçant cet effort dans la durée, la CUD a également choisi de **se doter d'un centre d'information et d'éducation** qui sera placé **au cœur du réseau des acteurs locaux**.

2. Descriptif de la démarche

A travers cette démarche, l'ambition de la CUD est d'amener la population à **comprendre les enjeux** du monde d'aujourd'hui, de l'inciter à **se poser des questions** et l'inviter à **agir**. Elle combine **action institutionnelle** de la collectivité, **partenariat actif** avec les associations et **soutien aux initiatives** de la population. Elle **n'est pas limitée dans le temps**.

2.1 Objectifs

- Informer et sensibiliser les habitants sur la problématique du développement durable, afin de leur faire prendre conscience des enjeux et les rendre réceptifs aux messages
- Eduquer la population pour changer les comportements et accompagner les citoyens dans leur démarche

2.2 Acteurs :

Un service d'information et d'éducation au développement durable

Ce service, composé de 10 agents, a été créé en août 2005. Il est chargé des missions suivantes :

- Elaborer et mettre en œuvre, avec les acteurs locaux, **un programme d'actions global** en matière d'information et d'éducation au développement durable ;
- **Animer le territoire** à travers la coordination du réseau des acteurs locaux (structures d'éducation à l'environnement, Education nationale...);
- Mettre en œuvre des **actions de sensibilisation** sur le thème du développement durable, des déchets, de l'eau, du transport, de l'énergie et de la nature ;
- **Soutenir les initiatives locales** à travers le lancement d'appels à projets annuels spécifiques et accompagnement des porteurs de projets ;
- **Organiser et animer** des événements grand public.

Des structures locales partenaires

La communauté urbaine de Dunkerque entend mener cette démarche conjointement avec les structures locales d'éducation à l'environnement : **Maison de l'Environnement de Dunkerque, CPIE Flandre maritime et Centre d'Initiation à l'Environnement de la ville de Grande-Synthe** dont l'expérience et le savoir-faire constituent pour l'agglomération et les porteurs de projets, une ressource précieuse.

La CUD apporte donc son soutien au fonctionnement de ces structures afin de leur permettre d'assurer, au profit de la population de l'agglomération dunkerquoise, une "**mission de centre de ressources en matière d'éducation au développement durable**" qui signifie :

- Mettre à disposition du public informations et outils éducatifs en matière d'environnement et de développement durable : accueil téléphonique et physique, mise à disposition d'ouvrages, périodiques et outils pédagogiques (et techniques), communication (bulletin d'information ou site Internet)
- Susciter l'émergence de projets ambitieux et novateurs, accompagner les porteurs de projets du territoire dans leur démarche éducative, tant sur le plan du contenu des projets que de la méthode : démarchage auprès de structures nouvelles, de publics nouveaux ou sur des territoires nouveaux de l'agglomération, réception des porteurs de projets (enseignants, animateurs, représentants de structures associatives ou municipales...), définition des objectifs du projet et du calendrier, définition des critères d'évaluation, choix des méthodes pédagogiques, fourniture d'outils, et réalisation d'animations...

2.3 Public visé

Il s'agit, d'une manière générale, des **210.000 habitants de l'agglomération**, et plus particulièrement le **grand public** (en dehors des particuliers à domicile et des professionnels) et les **publics dits "captifs"**: le public scolaire (élèves, enseignants, administratifs et personnels de service, parents d'élèves), le public des maisons de quartier (jeunes, animateurs, administratifs et personnels de service, parents, habitants), les agents des collectivités ou les salariés d'entreprises et les associations du territoire.

Un certain nombre d'actions, tout en restant accessibles à tous, sont spécialement adaptées aux **publics handicapés** (découverte sensitive des espaces de nature pour les déficients visuels...).

2.4 Un programme d'actions

Dans le cadre de cette démarche, un programme annuel d'actions est proposé au public. Il comprend :

Des animations

Ces interventions portent sur différents domaines du développement durable. Elles s'adressent principalement au public scolaire, maisons de quartier mais des interventions "sur mesure" sont envisageables pour des groupes d'adultes (Enseignants, animateurs, habitants...) ou les institutions spécialisées. Des visites de sites sont également organisées (espaces naturels, infrastructures...) dans une approche "environnementale".

Des stages d'initiation

Ces stages sont destinés à un public d'adulte. Ils ont pour objectif de favoriser la diffusion de pratiques respectueuses de l'environnement, en particulier en matière de jardinage, mais progressivement dans d'autres domaines : énergies renouvelables, efficacité énergétique...

Le soutien aux initiatives

Pour faciliter la mise en œuvre des projets, la CUD a souhaité mettre en œuvre trois dispositifs :

- les centres ressources d'agglomération que constituent les structures partenaires et le service d'information et d'éducation au développement durable sont amenés à accompagner la mise en œuvre de projets éducatifs (aide méthodologique, matérielle...);
- un appel à projets incitant à la mise en œuvre de programmes de type agendas 21 dans les établissements scolaires et maisons de quartier ;
- un appel à projets destinés à soutenir des micro-projets, en particulier issus du monde associatif, dans le domaine des déchets ménagers.

La réalisation d'outils d'information et d'éducation

Un certain nombre d'outils (expositions brochures, jeux...) destinés aux professeurs des écoles de l'agglomération, aux animateurs de maisons de quartier, aux associations...sera progressivement réalisé (Par exemple : édition de Carnets de découverte du développement durable, réalisation d'un jeu d'évaluation sur la prévention des déchets et le tri sélectif...).

Un programme de manifestations

Le programme des manifestations peut varier d'une année à l'autre, en fonction des priorités définies par les élus. Il se traduit par un ensemble d'actions destinées avant tout à informer et sensibiliser les publics et les inciter à s'engager plus avant dans l'action, tout au long de l'année.

Ces actions s'inscrivent parfois dans les grandes dates nationales (Semaine nationale du développement durable, Journée mondiale de l'eau...). Des événements strictement locaux ont été également créés : Rallye du développement durable (depuis 2006) à destination des maisons de quartier.

Si ces moments sont l'occasion de faire connaître l'action de la communauté urbaine, ils doivent également contribuer à mettre en valeur l'engagement des acteurs du territoire : associations, groupes d'habitants, établissements scolaires, maisons de quartier...

2.5 Un centre d'information et d'éducation au développement durable

Résolue à **s'engager dans la durée**, la Communauté urbaine de Dunkerque a voulu se doter **d'un outil permanent** d'information et d'éducation sur le développement durable. Cet équipement ouvrira ses portes au premier trimestre 2007 et proposera une **mise en scène actuelle, attractive et pédagogique**, à travers une exposition permanente, des ateliers ludiques et éducatifs et un espace d'exposition temporaire. Il s'agira d'un véritable **parcours de découverte**.

Objectifs

La scénographie est conçue pour permettre au visiteur de mieux connaître les enjeux mondiaux et locaux en matière de développement humain et de préservation de l'environnement et de se familiariser avec la notion de développement durable. **Chaque citoyen doit prendre conscience de sa responsabilité** et qu'il peut contribuer, avec les pouvoirs publics, à engager le territoire sur la voie d'un développement plus respectueux de l'Homme et de la Nature.

Contenus

Les contenus ont été définis après concertation avec l'ensemble des directions opérationnelles de la communauté urbaine, les structures locales d'éducation à l'environnement, l'Education nationale et les principales informations sont issues de sources ADEME ou CERD. Les structures locales de santé ont également consulté afin que les messages ne soient pas contradictoires avec les exigences de santé publique (économies d'énergie, qualité de l'eau...).

Publics

Cet équipement sera ouvert au public scolaire (du CE2 au lycée), aux étudiants, et aux maisons de quartier, ainsi qu'au grand public. Compte tenu de l'objectif éducatif de l'équipement, le public visé est principalement issu de l'agglomération dunkerquoise. L'équipement demeurera cependant ouvert à tous, et quelques visites en néerlandais pourront être envisagées pour nos voisins flamands.

Le parcours de découverte

Le groupe chemine sur un parcours décomposé en 7 étapes :

- Le chemin d'accès extérieur représente les impacts de nos modes de vie sur la planète ;
- Une zone d'immersion évoque les grands principes du développement durable et présente des définitions ;
- Un auditorium permet la projection de films et l'animation de débats ;
- Une exposition permanente, comprenant un espace d'évaluation et d'échanges, présente les enjeux planétaires, les actions de la collectivité et gestes quotidiens que chacun pourrait adopter ;
- Un espace ludique et éducatif permet aux visiteurs d'effectuer des manipulations qui font référence à des usages quotidiens de l'eau, à sa production de déchets, à ses modes de transport et à sa consommation d'énergie ;
- Le couloir de sortie développe les enjeux du territoire rappelant qu'il n'y a pas de fin, qu'il y aura de nouveaux défis à relever et que le devenir du territoire s'élabore collectivement ;
- Une cuisine permet d'aborder des thèmes complémentaires liés à la société de consommation : commerce équitable, saisonnalité des fruits et des légumes, tri et réduction des déchets ménagers, écoproduits, consommation des appareils ménagers...

Animation

L'animation éducative et la programmation seront mise en œuvre par le personnel du service Information et Education au Développement Durable. Aujourd'hui, trois modes d'accueil du public sont envisagés : visite libre (pour le grand public ou le professeur accompagné de sa classe), la visite guidée par un animateur ou encore la mise en œuvre d'animations thématiques spécifiques (déchets, développement durable...) avec l'équipement comme support. Dans le cadre de notre partenariat, les structures d'éducation à l'environnement seront également invitées à prendre part à la programmation de l'équipement, ainsi que l'Education nationale.

Evaluation

Les actions de sensibilisation ne sauraient se suffire à elle-même. Les efforts réalisés en matière d'éducation au développement durable doivent contribuer à une évolution *effective* des comportements.

Les directions opérationnelles de la CUD, comptables du bon fonctionnement des équipements et de la bonne gestion des deniers publics sont à cet égard bien placées pour mesurer les progrès – ou les relâchements- de nos concitoyens en matière de déchets urbains, de respect des réseaux d'assainissement ou de déplacements urbains.

Une évaluation quantitative et qualitative sera mise en place en liaison avec ces directions afin de mesurer la portée des actions de sensibilisation et les élus, et les instances communautaires en seront régulièrement informées.

Enfin, un espace sera réservé, au sein de cet équipement afin de recueillir les avis et propositions de la population dunkerquoise relatifs aux politiques communautaires et au développement du territoire de l'agglomération.

**DEVELOPPEMENT DURABLE,
LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE RECOMPENSEE A DE NOMBREUSES REPRISES**

1990

"**Oscar de l'environnement**", décerné par le Ministère (à l'époque B. Lalonde) et l'association des maires de France, pour la mise en place du tri sélectif.

1995

"**Echarpe verte**" (décernée par les mêmes) pour l'ensemble de la politique de traitement des déchets.

1996

La communauté urbaine signe la **charte d'Alborg**.

1996

Prix européen des Villes durables, pour l'ensemble de la politique de développement durable initiée par la Communauté urbaine

1997

la communauté urbaine obtient le prix **Territoria**,

2005

Dunkerque est choisi pour représenter la conception Française du développement durable sur le pavillon français de l'**exposition universelle**

2005

la communauté urbaine se voit décerner **le trophée Planète gagnante** pour la maîtrise de l'énergie et la lutte contre l'effet de serre

22 Novembre 2006

La Communauté urbaine de Dunkerque reçoit la **Médaille d'or** (catégorie intercommunalité) au **concours organisé dans le cadre de Défi pour la terre** . Ce concours est organisé par Fondation présidée par Nicolas Hulot et par l'ADEME. Il salut les efforts fait par la collectivité dans le domaine de l'information, de l'éducation et du développement durable .